



Anncy Lac Pêche

## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE L'AAPPMA « ANNECY LAC PECHE » 2025

DIMANCHE 25 JANVIER 2026

Yann MAGNANI remercie les personnalités et invités présents :

Madame ANDRE LAURENT, Conseil Régional

Monsieur TARDY, Conseil départemental

M. BRUYERE, Président du SILA,

M. PERRIERE, La Coulée Douce,

Monsieur GERVASONI, AAPPMA APALLF,

Messieurs FARASQUIER et BIBAUT, AAPPMA du Lac de Paladru,

Madame LALLEY, juriste FDPPMA 74,

Monsieur MARTIN, hydrobiologiste FDPPMA 74,

Monsieur VENET, FDPPMA 74, AAPPMA Annecy rivières,

Monsieur PAQUIER, Commissaire aux comptes

Suite à la disparition de Monsieur HERRISSON en novembre dernier, Yann MAGNANI demande une minute de silence en sa mémoire.

Yann MAGNANI ouvre l'assemblée générale ordinaire et entame l'ordre du jour.

### **1 – Compte rendu de l'assemblée générale 2024**

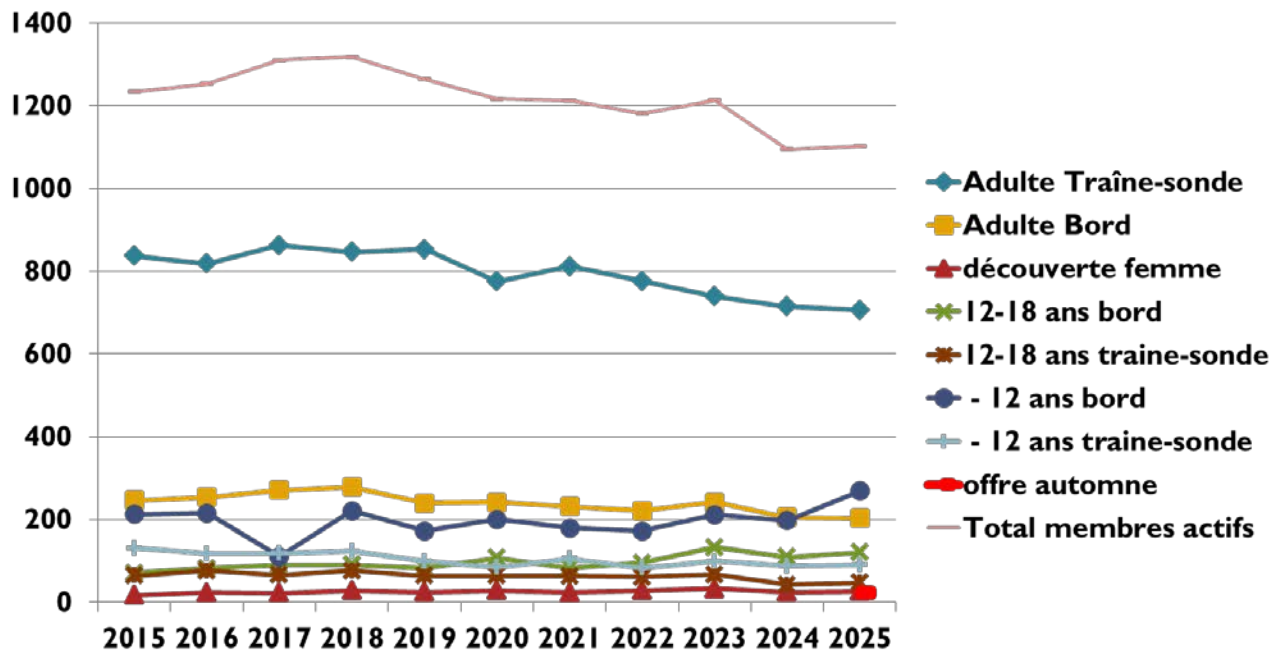
Yann MAGNANI rappelle que les comptes-rendus des assemblées générales et des conseils d'administration peuvent être consultés sur le site internet de l'association et, en l'absence de question, procède directement à l'approbation.

**Le compte-rendu de la dernière assemblée générale est approuvé à l'unanimité.**

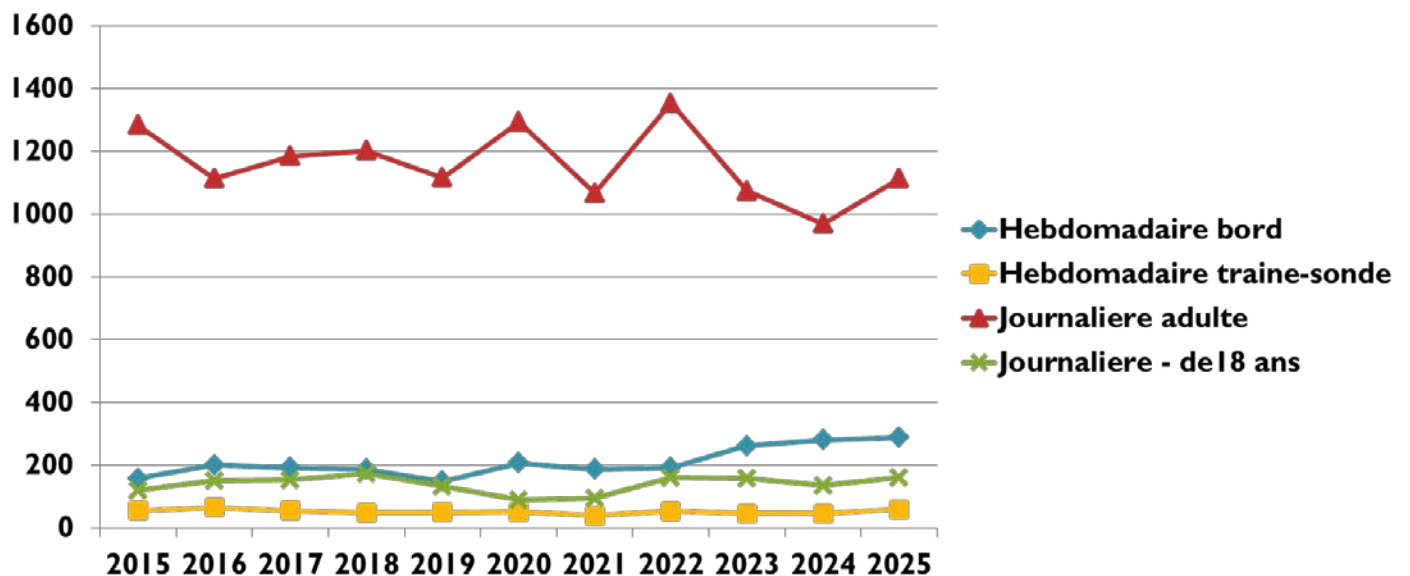
## 2 – Rapport d'activités 2025

### - Fonctionnement associatif

Yann MAGNANI présente un état du nombre de cartes de pêche délivrées et son évolution depuis 2015. Alors qu'une régression pouvait être observée depuis une dizaine d'années, on note une stabilisation voire une légère augmentation des membres actifs, au nombre de 1 102 en 2025.



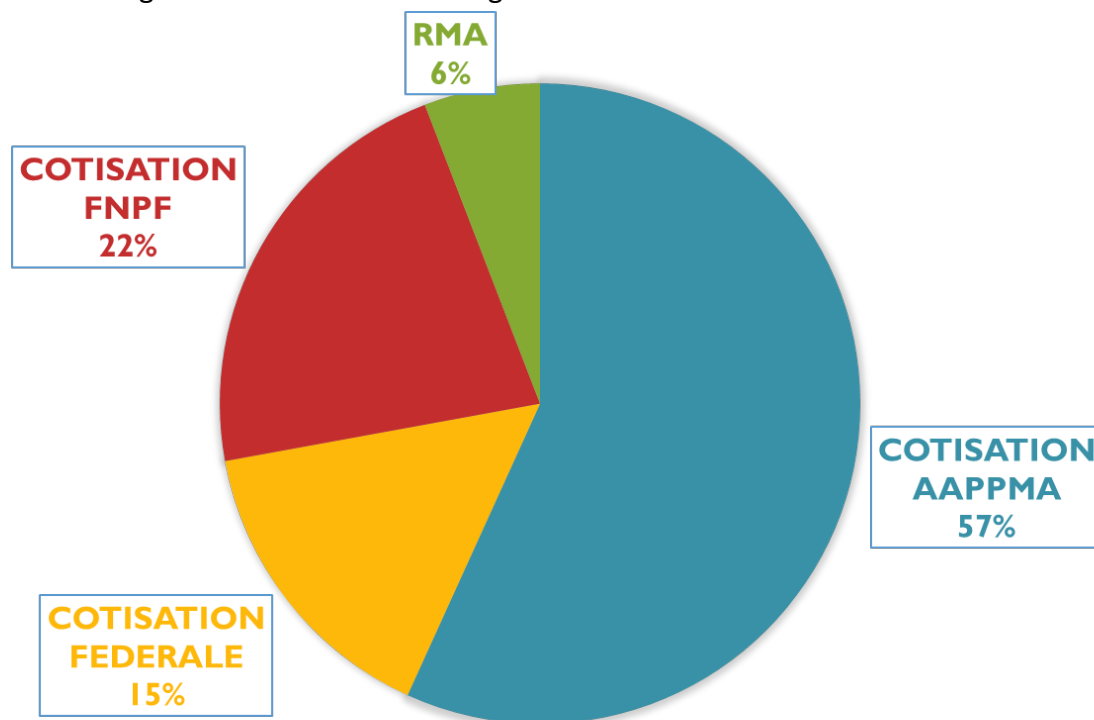
Pour les cartes saisonnières on note une augmentation du nombre de cartes hebdomadaires. La pêche est aussi un atout de valorisation du territoire en matière touristique.



Pour le prix des cartes de pêche : une légère augmentation a été appliquée pour 2026. Pour les cartes annuelles avec option traîne et sonde on passe de 146 à 150 €. Les 4 euros se répartissent à raison de 2 € pour la FNPF et la FD74 et 2 € pour ALP.

<b>CARTE « LAC »</b>	<b>AVEC CPMA</b>	<b>SANS CPMA</b>
ANNUEL	<b>102,50 €</b>	<b>60,70 €</b>
ANNUEL 12 -18 ANS	<b>31,00 €</b>	<b>24,60 €</b>
DECOUVERTE – 12 ANS	<b>8,00 €</b>	<b>7,00 €</b>
DECOUVERTE FEMME	<b>42,00 €</b>	<b>22,40 €</b>
7 JOURS	<b>36,50 €</b>	<b>22,10 €</b>
JOURNEE ADULTE	<b>18,00 €</b>	<b>12,80 €</b>
JOURNEE – 18 ANS	<b>9,00 €</b>	-
<b>CARTE « OPTION TRAÎNE ET SONDE »</b>	<b>AVEC CPMA</b>	<b>SANS CPMA</b>
ANNUEL ADULTE	<b>150,00 €</b>	<b>108,20 €</b>
ANNUEL 12 – 18ANS	<b>41,00 €</b>	<b>34,60 €</b>
DECOUVERTE – 12 ANS	<b>16,00 €</b>	<b>15,00 €</b>
7 JOURS	<b>49,00 €</b>	<b>34,60 €</b>
JOURNEE ADULTE	<b>18,00 €</b>	<b>12,80 €</b>
JOURNEE – 18 ANS	<b>9,00 €</b>	-

En Haute-Savoie le produit des cartes pêche va en priorité aux APPMA pour subvenir, notamment, à leurs besoins pour l’alevinage. La RMA est versée à l’Agence de l’Eau.





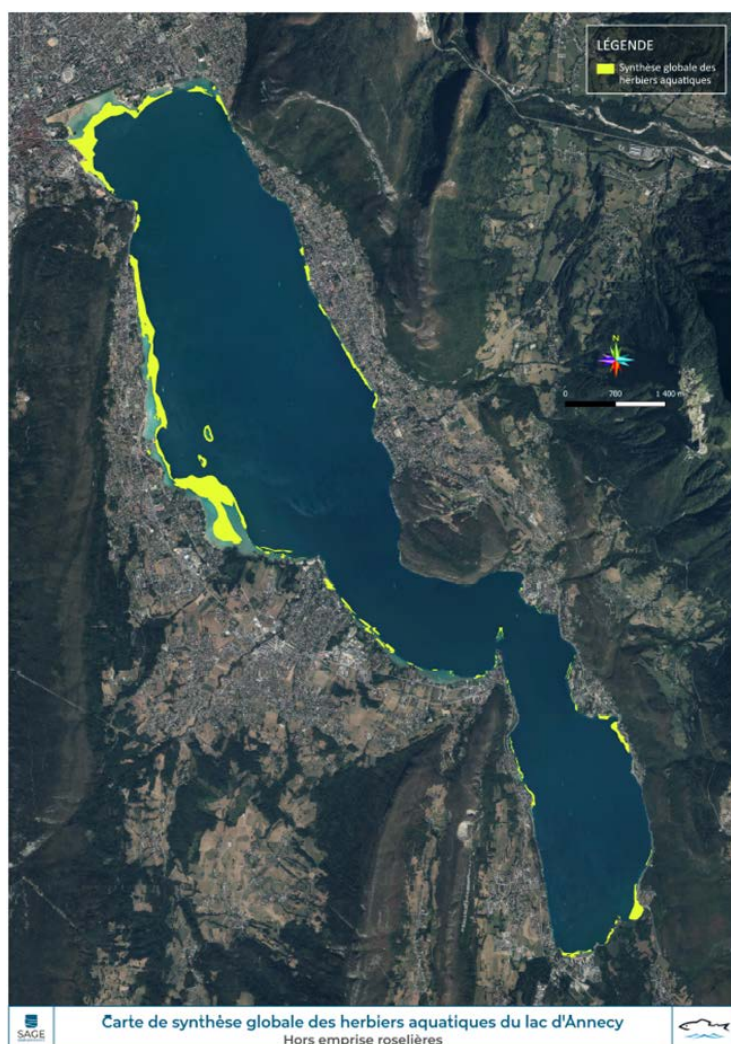
Rénovation du bâtiment : grâce au soutien déterminant du Conseil départemental de la Haute Savoie, la rénovation du bâtiment est en cours. Les travaux devraient finir début d'été 2026. 80 % des dépenses sont couvertes par la subvention du département. Yann MAGNANI remercie le Conseil Départemental au nom de tous les pêcheurs.



## - Protection du lac et gestion piscicole

### **Herbier**

Comme prévu, grâce aux soutiens financiers de la Fondation Caisse d'Epargne et du SILA et au soutien technique du club de plongée "La Coulée Douce", nous avons pu confier au bureau d'étude SAGE ENVIRONNEMENT la réalisation d'une cartographie complète des herbiers immergés du lac. Ce travail tombe à point nommé pour éclairer la démarche en cours par les communes et l'Etat sur les Zones de Mouillage et d'Equipement Léger. Avec la cartographie des zones de reproduction des féras que nous avons fournie l'an dernier, ils disposent maintenant de tous les éléments pour veiller à préserver ces zones rivulaires capitales pour le bon fonctionnement du lac.



Bernard GENEVOIS prend la parole.

### **Impact de la dégradation des pneus**

Nous avons été contactés par une équipe de journalistes et de chercheurs pour aider à mettre en œuvre un protocole évaluant l'impact de la dégradation des pneus sur l'eau du lac. Par le passé ALP avait déjà initié une étude sur la présence de polluants, dont des métaux et des hydrocarbures, dans les sédiments et les corbicules. Depuis, ALP rappelle régulièrement que les eaux de ruissellement qui rejoignent le plus souvent directement le lac sont source de dégradation de la qualité l'eau du lac et localement susceptibles d'impacter la chaîne alimentaire. Cette étude devrait faire l'objet d'un sujet documentaire à la télévision.

Pierre BRUYERE, Président du SILA, a interrogé l'Etat pour lui demander de mobiliser tous les acteurs du lac pour essayer de faire face à ce problème. Il rappelle que l'eau du lac est consommable. L'eau potable est le produit de consommation le plus contrôlé. Il annonce que c'est son dernier mandat.

Yann MAGNANI remercie M. BRUYERE pour son action en faveur du lac et son soutien financier pour la cartographie des herbiers et l'achat du bateau de l'école de pêche.

Il donne la parole aux invités :

Lionel TARDY, en charge des routes départementales rappelle les règles appliquées à la voirie. Les bassins de rétention sont obligatoires pour toutes les nouvelles voiries dans le but de traiter les eaux de ruissellements, mais il n'y a pas de critère spécifique pour les résidus de pneus. Des directives de l'Etat sont attendues sur ce sujet. Il rappelle que la gestion des routes relève des communes. Elle est à la charge de la commune d'Annecy à La Puya et de La Tour.

Annabelle ANDRE LAURENT, représentante de la Région AURA, rappelle que la Région accompagne les 12 fédérations de pêche dans le cadre de conventions triennales d'objectifs. Avec l'achèvement de la troisième convention, fin 2025 ce sont 9 millions d'Euros qui ont été affectés à leurs différentes actions (Ecoles de pêche, restaurations de rivière, programmes de suivi , etc...). Une nouvelle convention est à l'étude et Madame ANDRE-LAURENT réaffirme que les pêcheurs peuvent compter sur le soutien de la Région.

Monsieur GENEVOIS poursuit la présentation du rapport d'activité.

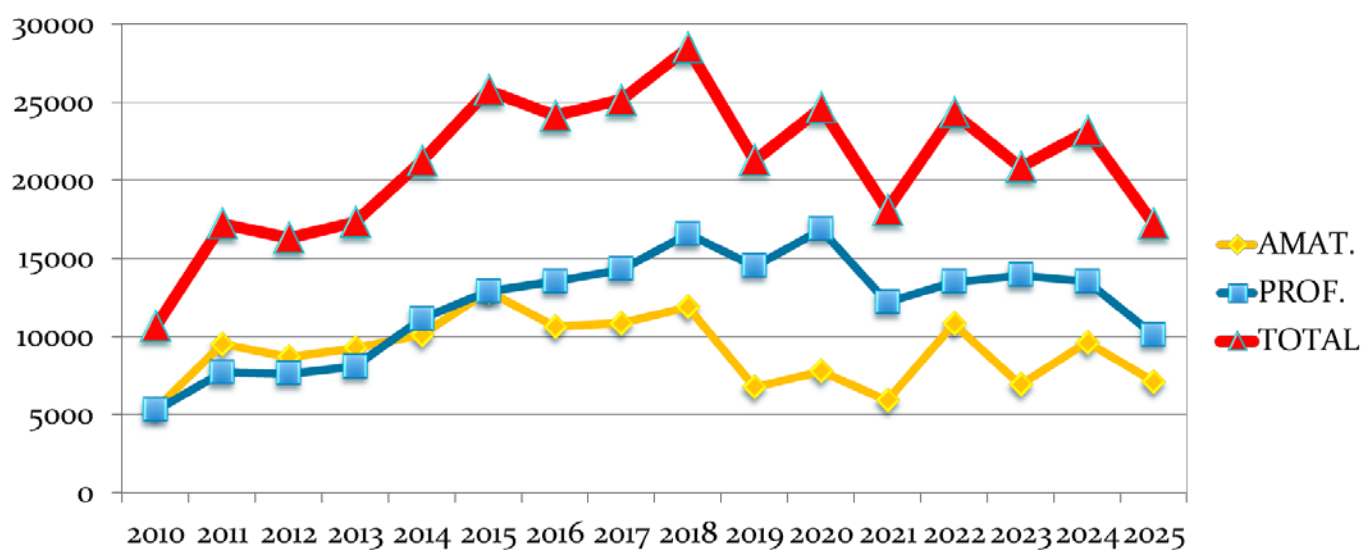
### **Statistiques de pêche**

Les statistiques sont issues du dépouillement des 548 carnets obligatoires rendus par les pêcheurs. 548 c'est pas mal mais cela reste insuffisant au regard des presque 1000 distribués. Les graphiques ne surprendront personne. 2025 ne fut pas une bonne année pour la féra. Poissons bien présents sur les écrans de nos sondeurs mais très peu mordeurs. Année satisfaisante pour les ombles avec de nombreux poissons qui devraient rentrer dans la pêche cette année. Pas grand-chose à dire sur les truites dont la population varie en fonction de la réussite de la reproduction dans les cours d'eau.

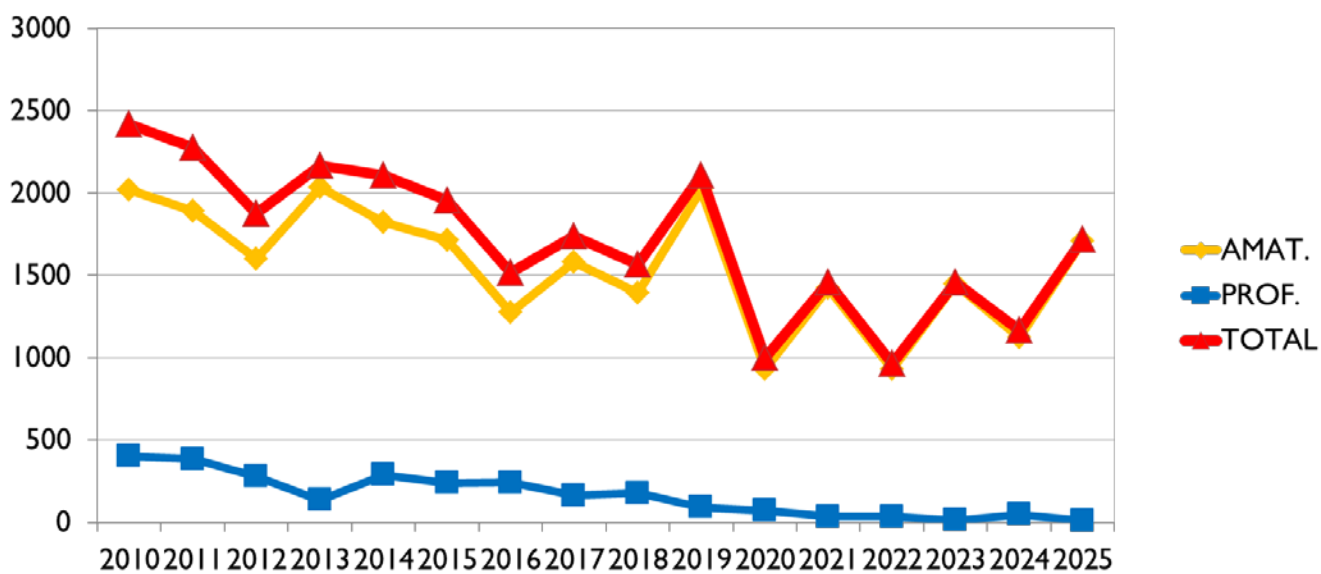
- Bilan des captures 2025.

Carnets saisis	Sorties	Truites lacustres	Ombles chevaliers	Féras	Brochets	Perches
548	16 508	472 kg	1 709 kg	7 123 kg	836 kg	513 kg

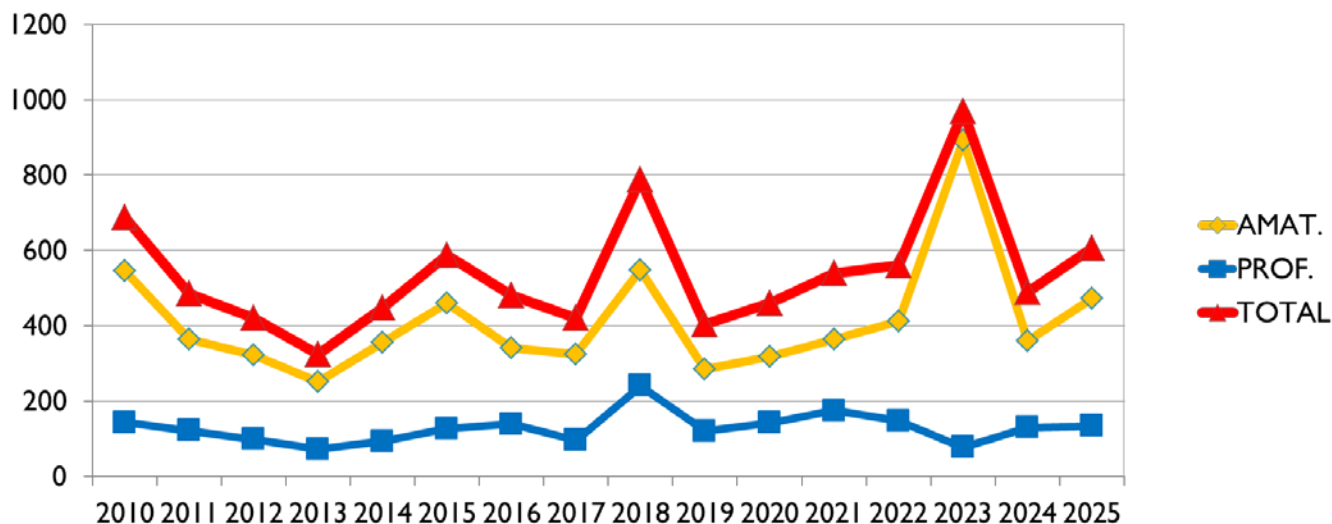
- Evolution des captures de Féras 2010-2025



- Evolution des captures d'Ombles chevaliers 2010-2025



- Evolution des captures de Truites lacustres 2010-2025



### Omblière

Tout d’abord comme ceux qui ont reçu et lu la revue le savent déjà, nous avons, avec l’aide du club de plongée de la Coulée Douce, renouvelé le protocole qui avait été mis en place en 2014 pour mieux cerner la période de présence des ombles sur l’omblière du Palace à Menthon. Si, en 2014, les plongeurs avaient pu dénombrer plusieurs centaines d’ombles, lors de la dizaine de plongées étalées sur la période fin octobre 2024 courant janvier 2025, seulement une dizaine de poissons ont été observés.

Le constat ne laisse pas de place à la moindre ambiguïté et corrobore l’étude que nous avons menée avec des pêcheurs volontaires. Plus de 90% des ombles capturés sont issus de l’alevinage ou exprimé différemment, la reproduction naturelle apporte moins de 10% des ombles capturés...

Et ce constat datant déjà d’il y a 2/3 ans ce chiffre pourrait encore avoir baissé. Nous ne continuerons à pêcher l’omble que si nous poursuivons notre pratique d’alevinage.

### Alevinage

En 2025 l’alevinage a été réalisé en deux temps. 80 000 alevins le 1er juillet puis 20 000 le 7 octobre. Marqués de manière distincte ils feront l’objet d’une nouvelle étude dans 3/4 ans pour déterminer le taux de retour dans la pêche de chaque lot. Ce résultat pourrait infléchir notre pratique d’alevinage dans le futur. Au passage, je tiens à vivement remercier les bénévoles qui ont participé à ces opérations d’alevinage.

Je vais déjà évoquer l’alevinage 2026. En effet notre stock de géniteurs impacté par un acte de malveillance courant 2024 ne nous permettait pas de produire les 100 000 alevins mentionnés dans le plan de gestion du lac. Nous avons donc cherché et trouvé une structure pouvant nous fournir 40 000 œufs oeillés venant compenser la perte liée à l’acte de malveillance. Je vous passe les détails de l’énergie qu’il aura fallu dépenser pour arracher, et le terme n’est pas galvaudé, l’autorisation de relâcher les alevins issus de l’achat de ces œufs.

### Carnets volontaires

Outil essentiel à notre gestion piscicole les carnets volontaires tenus par des bénévoles apportent des informations indispensables sur les diverses populations du lac. Pointant aussi bien les poissons de taille conservés que ceux remis à l'eau parce que non maillés, ils fournissent une image de l'état des diverses cohortes. Mais d'une vingtaine il y a quelques années ils ne sont plus que 12 désormais que je remercie vivement. Cet effritement du nombre de bénévoles rend moins précises les informations extraites de ces carnets. Vous l'aurez compris c'est un appel à de nouveaux volontaires. N'hésitez pas à prendre contact avec Carine si vous êtes intéressés.

Remerciements et applaudissements.

### Etude Truite lacustre par la Fédération 74

Bruno MARTIN prend la parole. Nous arrivons au terme des 3 années de terrain pour l'étude des Truites lacustres. Cette étude est financée par le Conseil départemental, l'Agence de l'Eau et la FNPF. Les truites sont marquées du stade juvénile à géniteur avec des transpondeurs qui permettent de les identifier individuellement et de les détecter lors de leurs mouvements :



**Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

## RFID : RADIO FREQUENCY IDENTIFICATION

**Principe de la télémétrie RFID**



Technologie RFID ou « PIT-tag »  
 Transpondeur de 23 mm  
 taille moyenne : 3,65 mm  
 0,6 g

30 à 80 cm de distance de détection pour une antenne

- Identification individuelle des poissons marqués
- Détection à une antenne fixe placée en clôture de bassin versant et par recapture lors des pêches électriques









Photo: Félix Bazinet

info@pechehautesavoie.com
www.pechehautesavoie.com
Tel. 04 50 46 87 55

Le secteur d'étude est l'Eau morte :

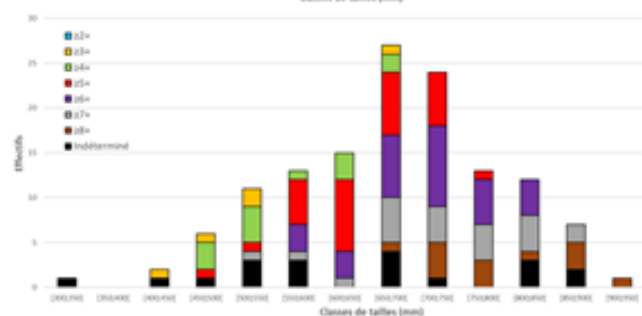
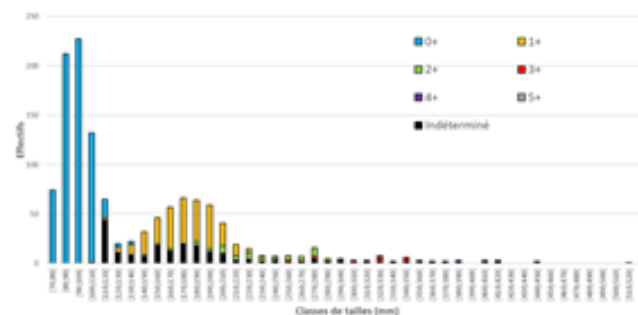
## SECTEUR D'ÉTUDE ET OBJECTIFS

- Principal affluent en termes de capacité d'accueil
- Quatre secteurs différents du point de vue hydromorphologique sur l'Eau Morte
- Définir le linéaire colonisé par la truite lacustre ainsi que sa contribution au recrutement en juvéniles dévalant au lac
- Fonctionnalité du secteur d'assec
- Etude de la dynamique temporelle de migration des géniteurs de truite lacustre et des juvéniles vers le lac



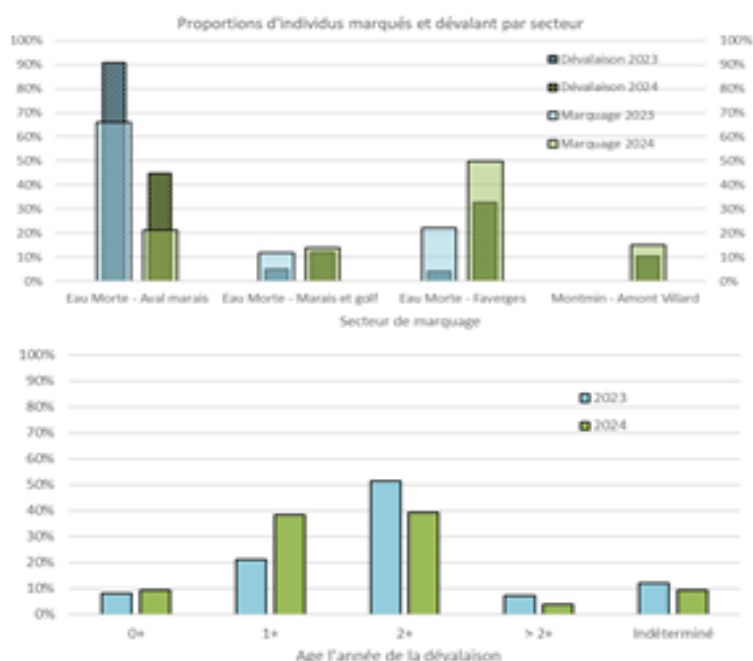
## ECHANTILLON ÉTUDIÉ

Ecotype	2023	2024	2025
Truite commune	604	735	851
Truite lacustre	60	77	96



## DÉVALAISON DES JUVÉNILES

- Contribution de tous les secteurs au recrutement en juvéniles de truites lacustre, à l'exception de la zone d'assec
- Très forte densité d'alevins constaté sur le secteur Favergettes
- Juvéniles dévalant principalement après avoir passé un ou deux hivers en rivière
- Zone d'ombre sur des dévalaisons très précoces d'alevins



## DÉVALAISON DES JUVÉNILES

- Dévalaison constatée dès la fin d'été
- Pics de migration sur les coups d'eau de fin d'hiver / début de printemps
- Acquisition des données jusqu'en 2027 essentielle pour suivre la dévalaison des alevins marqués en 2025





## GÉNITEURS DE TRUITE LACUSTRE

- Linéaire intégralement colonisé, avec des secteurs d'activité préférentiels
- 2025 : premières captures de poissons marqués juvéniles (18 cm) en 2023 de retour sous forme lacustre (53 cm) après deux étés passés au lac



#16@pechehautesavoie.com



www.pechehautesavoie.com



Tel: 04 50 45 87 55



## ZONE D'ASSEC

- Progression de l'assec d'aval en amont, du pont Laffin à Favergettes
- Assec estival chaque année dont le linéaire varie selon l'hydrologie
- Risque d'assec hivernal au pont carrier huit années sur dix
- Reproduction inefficace sur ce linéaire (étiages hivernaux, mobilité sédimentaire)
- Piégeage de géniteurs et de juvéniles en dévalaison lors d'assec entre novembre et janvier



#16@pechehautesavoie.com



www.pechehautesavoie.com



Tel: 04 50 45 87 55

## APPLICATIONS DE L'ÉTUDE

- Objectif de préservation des enjeux sur les secteurs colonisés, notamment dans les plans de gestion sédimentaires et de boisements de berges (date et secteurs d' intervention)
- Mettre en lumière certaines pressions sur le milieu (hydrologie secteur golf)
- Adaptation de la réglementation en lac et en rivière (taille de reproduction des géniteurs, dévalaison des juvéniles ...)



info@pechehautesavoie.com

www.pechehautesavoie.com

Tel. 04 50 46 87 55

[Le rapport complet est disponible sur le site de la Fédération de pêche.](#)

Remerciements et applaudissements.

### Garderie

Alain LAINE prend la parole.

5 gardes pêche d'ALP surveillent sur le Lac d'Annecy. 83 heures ont été effectuées, 543 pêcheurs contrôlés (dont l'école de pêche), 8 procès-verbaux ont été dressés.

La Gendarmerie de Saint Jorioz / Faverges a sollicité une formation par les gardes pêche d'ALP et par la juriste de la Fédération sur la réglementation (complexe) de la pêche. Rappel de quelques éléments de sécurités obligatoires sur le bateau : gilet de sauvetage au bon poids, coupe circuit relié au pilote, écope attachée au bateau.

La gendarmerie rappelle que l'opposition à un contrôle de garde pêche n'est plus une contravention mais un délit.

Marc LOYER, recruté par la fédération de pêche au premier juillet 2025 se présente. Il a pour mission de coordonner les gardes particuliers de la Haute Savoie et il est en étroite collaboration avec les forces de l'ordre.

Remerciements et applaudissements.

### - Formation et développement de la pêche

Patrick BOUCHARD prend la parole.

## **Ecole de pêche :**

9 stages ont été organisés dont 2 stages multi activités (Lac et Rivières). Pour la première fois nous avons annulé un stage carnassier faute de participant. Nous avons aussi organisés 2 stages pour adultes.

Pour la 3<sup>e</sup> année il a été très difficile d'attraper des poissons au mois de juillet. Le but est de donner envie aux enfants et cela devient de plus en plus difficile et décourageant. Une réflexion est à envisager sur la continuité de ces stages en juillet.

Remerciements aux bénévoles présents et à Christophe qui nous permettent d'assurer ces stages.

## **Ponton PMR :**

Pour Saint-Jorioz, la demande déposée depuis 3 ans n'a toujours pas aboutie.

Pour Veyrier : le ponton a été installé.

Les prochaines demandes : Doussard et Talloires.

## **Formation sondeur :**

Quentin TISSOT a réalisé une formation sur l'utilisation du sondeur à une quinzaine de pêcheurs. Nous sommes prêts à organiser une autre session.

## **Atelier de montage de nymphes :**

10 ans que les ateliers existent à ALP. Cette année le nombre de séances a été réduit à cause des travaux des bâtiments et nous avons eu beaucoup de monde.

Remerciements et applaudissements.

## - **Communication**

Roland DECARRE prend la parole.

## **Bulletin annuel :**

Le bulletin vous a été distribué fin décembre. Vous pouvez aussi le visionner sur notre site internet grâce à la version numérique interactive. Certains mots sont mis en évidence pour cliquer dessus et afficher leur définition.

Nous remercions nos sponsors, sans eux il serait compliquer d'éditer le bulletin. Merci de penser à eux pour vos achats ou projets.

## **Evènements :**

Nous avons participé à 3 manifestations : Vitalsport à Epagny, Village des Associations à Saint Jorioz lors du Bol d'or, Forum des associations d'Annecy.

## **Revue de presse**

Le Dauphiné 25 mai 2025 : « Le Lac d'Annecy résiste encore à la moule quagga, pas les autres ».

Le Dauphiné 21 juin 2025 : « Les pêcheurs pro du Léman : une espèce en voie de disparition ».

Le Dauphiné 25 juin 2025 : « Mollusques des lacs, la corbicule est là et il faut faire avec ! »

Le Dauphiné 11 juillet 2025 : « Lac du Bourget un projet de boucle d'eau sème la colère chez les pêcheurs ».

Le Dauphiné 16 juillet 2025 : « La féra, emblématique des lacs Alpains et haute en saveurs. »

Le Dauphiné 17 juillet 2025 : « Comment les lacs alpins réagissent au réchauffement climatique. »

Le Dauphiné 13 août 2025 : « Signature de la convention avec le Département le 1er août. »

Le Dauphiné 28 août 2025 : « Comment la hausse de la fréquentation nuit aux réserves naturelles du lac. »

Le Dauphiné 5 septembre 2025 : « Le lac a-t-il souffert des épisodes de canicule cet été. »

Remerciements et applaudissements.

Yann MAGNANI soumet aux votes le rapport d'activités.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### 3 - Présentation des comptes 2025

Gilbert ZAMBIANCHI prend la parole.

Il rappelle la subvention de 80 % du département du montant des travaux de réfection du bâtiment. Nous avons déjà commencé à régler des factures et nous avons déjà reçue une partie de la subvention. Ces montants ne sont pas pris en compte dans ce compte de résultat de 2025 mais ils le seront à la fin des travaux.

#### Les dépenses :

<b>Protection du lac et gestion piscicole</b>	1.0 Divers	32 000,00 €
	1.1 Renforcer la population d'Ombles	28 350,12 €
	1.2 Contribuer au suivi piscicole et écologique	5 301,01 €
	1.3 Participer à la surveillance de la pêche	5 667,28 €
<b>Formation et développement de la pêche</b>	2.0 Divers	66,35 €
	2.1 Former les pêcheurs débutants	6 099,58 €
<b>Information</b>	3.0 Divers	536,31 €
	3.1 Editer le bulletin	4 921,17 €
<b>Fonctionnement associatif</b>	4.0 Divers	533,94 €
	4.1 Organiser les réunions internes	5 570,18 €
	4.2 Assurer le fonctionnement des locaux	11 243,42 €
	4.3 Assurer le fonctionnement des équipements de bureau	1 745,75 €
	4.4 Accueillir et délivrer les cartes pêche	8 585,88 €
	4.5 Assurer la gestion administrative et financière	13 739,17 €
	4.6 Louer le droit de pêche	1 457,00 €
4.7 Provisions retraite, congés	5 051,03 €	
		<b>130 868,18 €</b>

Le premier point de 32 000 € correspond à la cartographie des herbiers. Les dépenses les plus importantes sont constatées dans le point « renforcer la population d'Omble », qui rappelle notre volonté et notre détermination à continuer à aleviner le Lac d'Annecy en Omble chevalier.

#### Les recettes :

<b>Protection du lac et gestion piscicole</b>	1.0 Divers	30 000,00 €
	1.1 Renforcer la population d'Ombles	2 810,00 €
	1.2 Contribuer au suivi piscicole et écologique	1 709,36 €
	1.3 Participer à la surveillance de la pêche	100,00 €
<b>Formation et accès à la pêche</b>	2.0 Divers	- €
	2.1 Former les pêcheurs débutants	7 980,00 €
<b>Information</b>	3.0 Divers	195,00 €
	3.1 Editer le bulletin	2 286,00 €
<b>Fonctionnement associatif</b>	4.0 Divers	222,00 €
	4.1 Organiser les réunions internes	231,00 €
	4.2 Assurer le fonctionnement des locaux	
	4.3 Assurer le fonctionnement des équipements de bureau	- €
	4.4 Accueillir et délivrer les cartes pêche	89 554,40 €
	4.5 Assurer la gestion administrative et financière	3 592,97 €
	4.6 Louer le droit de pêche	- €
4.7 Provisions retraite, congés	- €	
		<b>138 680,73 €</b>

Nous avons stabilisé la vente des cartes de pêche et nous espérons que cela va durer.

<b>Résultat :</b>	<b>7 812,55 €</b>
-------------------	-------------------

Depuis cette année nous avons l'obligation de faire de valider nos comptes par un commissaire aux comptes.

<b>AAPPMA ANNECY LAC PECHE</b>		<b>BILAN ACTIF</b>		page 2		
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025		Présenté en Euros				
<b>ACTIF</b>	<b>Exercice clos le</b> 31/12/2025 (12 mois)			<b>Exercice précédent</b> 31/12/2024 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles						
. Immobilisations corporelles en cours	198 310		198 310	28,65		
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés	10 834		10 834	1,57		
. Prêts						
. Autres						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>209 144</b>		<b>209 144</b>	<b>30,21</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 676		1 676	0,24		
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	285 060		285 060	41,18		
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	196 332		196 332	28,36		
Charges constatées d'avance						
<b>TOTAL (II)</b>	<b>483 068</b>		<b>483 068</b>	<b>69,79</b>		
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>692 212</b>		<b>692 212</b>	<b>100,00</b>		

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	237 762	34,35		
Excédent ou déficit de l'exercice	7 813	1,13		
Situation nette (sous total)	245 574	35,48		
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	390 000	56,34		
Provisions réaffectées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>635 574</b>	<b>91,82</b>		
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	1 967	0,28		
<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 967</b>	<b>0,28</b>		
<b>DETTES</b>				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 159	2,77		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	9 338	1,35		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	26 174	3,78		
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>54 670</b>	<b>7,90</b>		
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>692 212</b>	<b>100,00</b>		
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

La trésorerie est encore conséquente, ce qui nous permet de réaliser la réhabilitation du bâtiment.

### Bénévolat valorisé

1 023 heures de bénévolat soit valorisée à 18 414 €

Remerciements et applaudissements.

### 4 - Rapport des vérificateurs aux comptes

Monsieur VIETTI présente le rapport (annexé au présent compte-rendu) à l'issue duquel il certifie que les comptes de l'association sont sincères et véridiques.

### 5 - Rapport du commissaire aux comptes

Marc PAQUIER, commissaire aux comptes, prend la parole.

ALP ayant dépassé le seuil de 153 000 € de subvention dans l'année, elle est dans l'obligation de présenter des comptes complets et de les publier.

2 rôles pour le commissaire aux comptes :

- donner son opinion : les comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des résultats des opérations de l'exercice écoulé (compte de résultats) ainsi que de la situation financière et du patrimoine (bilan passif/actif).

- faire approuver les conventions entre l'association et d'autres entités qui auraient liens communs : Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Remerciements et applaudissements.

Yann MAGNANI soumet le rapport financier aux votes.

**Les comptes 2025 sont adoptés à l'unanimité.**

## **6 - Planning d'activités prévisionnel 2026**

Yann MAGNANI présente la liste des principales actions prévues en 2026 :

- **Protection du lac et gestion piscicole :**

Alevinage ombles

Suivi piscicole (carnets obligatoires et volontaires)

Suivi thermique ombrière de Menthon (FDPPMA et Coulée douce)

Suivi thermique et chronologique de la reproduction des corégones (FDPPMA)

Suivi migrations truites (FDPPMA)

- **Formation et développement de la pêche**

Stages de pêche

Formations au montage de lignes et à un usage raisonné des sondeurs

Pontons handi-pêche en lien avec les communes.

- **Communication**

Bulletin annuel

Plateforme « carte de pêche »

Site Internet

Réseaux sociaux (Facebook, Instagram)

- **Fonctionnement associatif**

Délivrance des cartes de pêches / carnets de prélèvement

Gestion de l'association et des locaux

Travaux de rénovation des bâtiments

**Le planning d'activités prévisionnel présenté est approuvé à l'unanimité.**

**Evolution réglementaire des caractéristiques de la gambe**

Pour éviter les risques d'utilisation « dérivée » de la gambe en période de fermeture des salmonidés, il est proposé de préciser dans l'arrêté préfectoral que cette ligne comporte au maximum 10 hameçons, espacés au maximum de 30 cm.

**La proposition est adoptée à l'unanimité. Elle sera soumise à la DDT.**

**7 - Budget prévisionnel 2026**

Gilbert ZAMBIANCHI prend la parole.

**Les dépenses :**

<b>Protection du lac et gestion piscicole</b>	1.0 Divers	0,00 €
	1.1 Renforcer la population d'Ombles	35 000,00 €
	1.2 Contribuer au suivi piscicole et écologique	5 500,00 €
	1.3 Participer à la surveillance de la pêche	7 000,00 €
<b>Formation et développement de la pêche</b>	2.0 Divers	0,00 €
	2.1 Former les pêcheurs débutants	6 500,00 €
<b>Information</b>	3.0 Divers	550,00 €
	3.1 Editer le bulletin	5 000,00 €
<b>Fonctionnement associatif</b>	4.0 Divers	500,00 €
	4.1 Organiser les réunions internes	6 000,00 €
	4.2 Assurer le fonctionnement des locaux	11 500,00 €
	4.3 Assurer le fonctionnement des équipements de bureau	2 000,00 €
	4.4 Accueillir et délivrer les cartes pêche	8 600,00 €
	4.5 Assurer la gestion administrative et financière	14 000,00 €
	4.6 Louer le droit de pêche	1 500,00 €
4.7 Provision retraite	1 000,00 €	
		<b>104 650,00 €</b>

## Les recettes :

<b>Protection du lac et gestion piscicole</b>	1.0 Divers	- €
	1.1 Renforcer la population d'Ombles	- €
	1.2 Contribuer au suivi piscicole et écologique	1 500,00 €
	1.3 Participer à la surveillance de la pêche	100,00 €
<b>Formation et accès à la pêche</b>	2.0 Divers	- €
	2.1 Former les pêcheurs débutants	8 000,00 €
<b>Information</b>	3.0 Divers	- €
	3.1 Editer le bulletin	2 300,00 €
<b>Fonctionnement associatif</b>	4.0 Divers	200,00 €
	4.1 Organiser les réunions internes	200,00 €
	4.2 Assurer le fonctionnement des locaux	
	4.3 Assurer le fonctionnement des équipements de bureau	- €
	4.4 Accueillir et délivrer les cartes pêche	90 350,00 €
	4.5 Assurer la gestion administrative et financière	2 000,00 €
	4.6 Louer le droit de pêche	- €
4.7 Provision retraite		
		<b>104 650,00 €</b>

**Résultat : 0,00 €**

Ce budget intègre l'achat d'œufs d'ombles chevalier à la pisciculture d'Archiane et table sur la stabilité des ventes de cartes.

Remerciements et applaudissements.

Yann MAGNANI soumet le budget aux votes. Il est adopté à l'unanimité.

## **8 - Nomination des vérificateurs aux comptes 2026**

Christian VIETTI et Gérard BRICHET se déclarent candidats pour 2026.

**Leurs candidatures sont approuvées à l'unanimité.**

## **9 - Recherche et formation de nouveaux administrateurs**

Les prochaines élections auront lieu lors de l'assemblée générale extraordinaire qui sera organisée en fin d'année.

Un renouvellement des administrateurs est nécessaire et les candidats sont invités à se faire connaître auprès de Carine GRISOLET. Le Conseil d'administration doit être composé au minimum de 7 administrateurs, 15 au maximum.

Remerciements à tous ceux qui ont œuvrés pendant ce mandat.

La prochaine assemblée générale ordinaire aura lieu début 2027.

## **10 – Temps d'échange**

Les 3 questions soumises par écrit par des pêcheurs sont rapportées ainsi que quelques éléments de réponse :

- Accès au bord et servitude de marche pied : la servitude n'est pas respecté partout. Le contentieux sur Angon est toujours en cours. Les aménagements (voie verte....) sont réalisés sans concertation avec les pêcheurs et le partage d'un espace très contraint devient de plus en plus difficile. L'effort pour promouvoir l'aménagement de pontons de pêche sera poursuivi.
- Problème d'assèchement des ports et prolongation des pontons : un travail est en cours à l'initiative des communes sur les zones de mouillage et d'équipements légers.. Des améliorations sont possibles mais Il est souhaitable que les zones de reproduction des féras et les herbiers soient pris en compte.
- Partage de la ressource et pression de pêche professionnelle sur la féra : Actuellement seul un dispositif de suivi a été mis en place avec l'appui scientifique de l'INRAE pour juger de l'état de la population de féras.

- Nous insistons depuis plusieurs années en commission consultative sur la nécessité d’instaurer un quota de prélèvement destiné à réduire la pression de pêche pour améliorer la résilience de la population dans un contexte de changements climatiques qui laisse présager de difficultés pour la reproduction de cette espèce. Nous plaidons aussi pour un partage à parts égales de ce quota mais nous ne sommes toujours pas entendus. Plus largement nous souhaitons qu’un plan de gestion piscicole soit défini pour clarifier les objectifs sur la durée du bail de pêche, à minima pour les trois espèces de salmonidés.

Questions des pêcheurs en séance:

- Baisse de la maille des féras à 30 cm sur le Lac du Bourget : C’est une mesure destinée à essayer de pallier aux problèmes actuels de l’espèce sur ce lac (abondance de poissons mais de petite taille). A Annecy il n’y a pas lieu de revenir sur la taille minimale de capture dont le but est de permettre aux poissons de se reproduire au moins une fois avant de pouvoir être capturé.
- Conflits d’usage sur le lac : les services de l’Etat travaillent à une évolution du règlement de police de la navigation après avoir concertés les différents usagers. Côté ALP nous avons rappelé que seuls les pêcheurs paient un loyer à l’Etat (baux de pêche) pour pratiquer leur loisir et qu’en contrepartie, il leur paraît légitime de pouvoir pratiquer la pêche dans de bonnes conditions. Nous avons plaidé pour que le matin les usages qui sous-tendent vitesse et/ou vagues importantes ne soient plus autorisés.
- Interdiction du sondeur Livescop : Les évolutions technologiques des sondeurs facilitent beaucoup la capture des poissons, notamment en ce qui nous concerne, des brochets et des truites lacustres aux leurres. Elles posent des problèmes d’éthique, d’équité entre les pêcheurs, de respect de la réglementation sur le domaine public et d’impacts potentiels sur le peuplement piscicole. La question divise et l’éventuelle parade réglementaire n’est pas évidente.
- Pollution due aux moteurs thermiques : l’association n’a aucune légitimité pour réglementer le type de moteur. La transition vers l’utilisation de moteurs électriques dépend beaucoup de l’équipement des ports en bornes de rechargement. Plusieurs articles sur les avantages des moteurs électriques d’étrave ont été publiés dans la revue pour en promouvoir l’utilisation auprès des pêcheurs. Ils sont nombreux à en être équipés aujourd’hui et à les utiliser pour leurs déplacements sur le lieu de pêche.

## 11 – Remerciements

En remerciement de leur contribution, il est procédé au tirage au sort d’une carte de pêche annuelle option « traine-sonde » gratuite parmi les pêcheurs bénévoles.

La carte est attribuée à M. DELAVAY Guy.

L’ordre du jour étant épuisé, Yann MAGNANI remercie encore tous les participants et clôt l’assemblée générale.

Tous les présents sont invités à partager le verre de l’amitié.

## **Compte-rendu sur la vérification des pièces comptables de l'AAPPMA ANNECY LAC PECHE, portant sur l'exercice du 1/01/2025 au 31/12/2025**

### **Tâche & Méthode**

Nous avons procédé d'une manière impartiale à la vérification des pièces comptables de l'association au vu des factures, carnets de chèques, reçus de cartes bancaires, relevés de compte, etc... qui ont été mis à notre disposition le 13 Janvier 2026, contrôle effectué d'un commun accord avec Carine et nos deux personnes chez Gérard BRICHET à St-Jorioz, compte tenu de la situation ce jour là à l'ALP (pas de chauffage et piquetage au marteau piqueur du chauffagiste dans la salle ou devait se dérouler cette vérification).

Nous avons procédé comme pour les années antérieures, par sondage, en nous assurant de contrôler d'une part, les factures d'horizons différents (prestataires de services, magasins alimentaires, restaurants, remboursements de frais divers, salaires et cotisations sociales) et d'autre part, de montants variables, de peu élevés, moyennement élevés à relativement importants.

Compte tenu des travaux de rénovation importants sur le bâtiment cette année, nous avons vérifié une quinzaine de factures relatives à ces travaux.

Nous avons consacré, Gérard BRICHET et moi-même, environ 5 heures à la vérification effective de ces pièces comptables.

Sur l'exercice 2025, le nombre de factures enregistrées était de 226. Nous en avons contrôlé 71 soit un pourcentage significatif de 31.41 %.

### **Résultat de notre travail de contrôle**

Nous n'avons pas relevé d'anomalies ni d'irrégularités dans les pièces comptables ni dans leur rapprochement. Le règlement de chaque facture se retrouve correctement renseigné sur le relevé bancaire correspondant. Les factures, (avec leur mode de règlement indiqué) sont d'une part, classées par ordre alphabétique des émetteurs/bénéficiaires de la dépense dans un classeur et d'autre part rentrées avec un numéro d'enregistrement dans l'ordinateur de l'Association.

Ce travail de classement et d'entrée nous a paru globalement très sérieux et très bien fait. Le règlement de chaque factures est validé avec bon pour accord de la main du Président, ainsi que sur les tickets de caisse sont bien indiqués d'une manière succincte mais suffisante, le motif de la dépense : le numéro d'entrée de chaque facture est bien reporté à la main sur la ligne correspondante dans les relevés bancaires.

Ce travail d'enregistrement bien exécuté permet un travail de vérification plus rapide et plus clair pour les contrôleurs.

Pour cette année, pas de préconisation particulière à soumettre.